



Communiqué de presse

Luxembourg, le 31 janvier 2017

Les règles relatives au contrôle final des dépenses relevant de la cohésion et du développement rural sont adéquates mais des risques persistent, estime la Cour des comptes européenne

Selon un nouveau rapport publié par la Cour des comptes européenne, les lignes directrices établies par la Commission à l'intention des États membres pour le contrôle final des dépenses relevant de la cohésion et du développement rural sont adéquates, mais certains risques doivent encore être pris en considération. Il conviendrait à l'avenir d'accorder une attention accrue aux résultats atteints, d'harmoniser encore davantage les règles applicables aux domaines de la cohésion et du développement rural et de présenter un rapport de clôture complet au Parlement européen et au Conseil, déclarent les auditeurs.

À l'issue d'une période de programmation, les programmes doivent faire l'objet d'une liquidation financière, ce qui implique la détermination, dans la part de l'UE allouée aux projets cofinancés par la Commission et les États membres, du montant des dépenses irrégulières et le reversement de ce montant au budget de l'UE. Ce processus est appelé «clôture». Les audits de l'UE réalisés au cours de la période 2007-2013 ont régulièrement montré que les programmes de cohésion et de développement rural étaient exposés à des niveaux significatifs de dépenses irrégulières.

Les auditeurs ont comparé les modalités de clôture pour ces deux domaines politiques et ont évalué comment la Commission a obtenu l'assurance que la déclaration finale comportait des dépenses légales et régulières, effectuées conformément aux objectifs des programmes. Ils ont également analysé la durée du processus de clôture et la communication d'informations afférentes à ce dernier.

Pour la période 2007-2013, ils ont observé que, même si la notification des résultats, par les États membres, était obligatoire et faisait l'objet d'une évaluation par la Commission, le paiement du solde final n'était pas directement lié aux réalisations et résultats effectivement obtenus.

«La clôture est une étape cruciale du cycle de vie d'un programme», a déclaré M. Ladislav Balko, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Toute appréciation du degré d'efficacité et d'efficacités de l'utilisation des fonds de l'UE doit comporter une analyse des résultats atteints.»

La clôture n'a coïncidé ni avec la fin de la période de programmation ni avec celle de la période d'éligibilité. Étant donné que l'achèvement de la clôture peut prendre plusieurs années, le chevauchement entre différentes périodes et

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063

Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

M: (+352) 691 55 30 63

M: (+352) 621 55 22 24

les difficultés rencontrées lors du suivi des activités relevant des années précédentes induisent un risque pour l'efficacité. En outre, la possibilité de dépenser un budget deux ou trois années après la fin d'un programme n'incite pas à entamer les travaux de la période suivante.

Un autre problème réside dans la communication des informations: les auditeurs ont estimé que la Commission devrait présenter au Parlement européen et au Conseil un rapport de clôture consolidé contenant des informations clés sur les aspects les plus pertinents liés à la performance et à la conformité de la mise en œuvre des programmes.

Dans l'ensemble, les lignes directrices relatives à la clôture des programmes 2007-2013, émises par la Commission à l'intention des États membres, étaient complètes et ont été élaborées en temps utile, constituant un soutien supplémentaire pour répondre aux besoins des États membres. Ces derniers étaient satisfaits du soutien de la Commission et ont estimé, dans une large mesure, qu'ils étaient bien préparés à l'exercice de clôture.

Les auditeurs ont détecté plusieurs risques qui doivent être pris en considération lors de la clôture des programmes 2007-2013. En particulier, l'absence de délais contraignants en ce qui concerne certains aspects liés à la clôture pourrait retarder encore le processus.

Enfin, les auditeurs ont exprimé leur inquiétude quant au fait que les contrôles réalisés au niveau des États membres et de la Commission ne soient pas suffisants pour garantir, à la clôture, la légalité et la régularité des dépenses concernant les instruments financiers, les avances contractuelles et certains grands projets liés aux aides d'État.

Afin d'assurer une clôture rigoureuse pour la période 2007-2013, les auditeurs recommandent à la Commission de veiller à ce que l'approbation des grands projets soit rapide et que les États membres mettent en œuvre des procédures spécifiques pour vérifier l'éligibilité des dépenses, notamment celles concernant les instruments financiers et les avances contractuelles. Ils recommandent également que les États membres versent en temps opportun la contribution financière de l'UE dans son intégralité aux bénéficiaires des projets.

Afin de garantir que les modalités de clôture applicables aux domaines politiques de la cohésion et du développement rural après 2020 renforcent l'obligation de rendre compte et la transparence, les auditeurs recommandent que la Commission envisage dans ses propositions législatives:

- d'uniformiser davantage les dispositions réglementaires dans les domaines de la cohésion et du développement rural, en vue d'établir un processus d'assurance annuel harmonisé;
- d'introduire une validation finale par ses soins de la légalité et la régularité des dépenses ainsi que des réalisations et résultats atteints au moment de la clôture des programmes;
- de préciser la manière dont elle entend informer le Parlement européen et le Conseil du résultat du processus de clôture;
- de mettre fin au chevauchement des périodes d'éligibilité et d'exiger une clôture rapide des programmes après l'expiration de la période d'éligibilité.

Remarques à l'intention des journalistes

Les dépenses liées aux politiques de cohésion et de développement rural correspondent à environ 44 % du budget de l'Union européenne. Pour la période de programmation 2007-2013, elles représentaient quelque 430 milliards d'euros.

Le rapport spécial n° 36/2016 intitulé «Une évaluation des modalités de clôture des programmes de cohésion et de développement rural pour la période 2007-2013» est disponible dans 23 langues de l'UE.